

Procès-verbal de la séance du jeudi 18 juin 2026

Le Président du Conseil général, M. André Loewer, souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la Municipalité et déclare ouverte cette séance du Conseil général. Il est 19h47.

Il précise que les débats seront enregistrés afin de faciliter le travail de la secrétaire.

Il signale la présence de Mme Myrèle Knecht du Journal de «L'Omnibus» et de M. Romain Mange du «Journal de Cossonay».

Il remercie M. Luc Bally, huissier, pour la mise en place de la salle de la Biolle.

Le Président demande à MM. Georges Barré et Jean-Bernard Tesauri de fonctionner comme scrutateurs pour cette séance.

Il donne quelques indications concernant la bonne marche du Conseil.

1. Assermentations, démissions et appel

- Assermentation : Pas d'assermentation
- Démissions : Pas de démission

Le Conseil général de Pompaples compte désormais 52 membres.

- | | | |
|-----------|---------------------|------------|
| - Appel : | • Présents : | 35 membres |
| | • Excusés : | 15 membres |
| | • Absents : | 2 membres |
| | • Quorum : | 18 |
| | • Majorité simple : | 18 |
| | • Bulletin secret : | 7 |

2. Adoption de l'ordre du jour tel que présenté

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Assermentations, démissions, honneurs et appel
2. Adoption de l'ordre du jour tel que présenté
3. Adoption du procès-verbal du jeudi 12 février 2026
4. Communications du Président du Conseil
5. Préavis N° 06.2026/1: Plan d'Affectation Communal (PACom) et son règlement
6. Préavis N° 06.2026/2: Rapport sur la gestion et les comptes pour l'exercice 2025
7. Préavis N° 06.2026/3: Amendement des statuts de l'ASI7 pour porter le plafond d'endettement de l'association de CHF 16 mio à CHF 25 mio
8. Activités des délégations intercommunales AIEM, AIPCV, AJERCO, ASI7, EHV, SIEE
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

3. Adoption du procès-verbal du 12 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2026 est adopté à la majorité moins 2 abstentions et un non-votant.

4. Communications du Président du Conseil

Le Président donne les dates prévues pour les assemblées du Conseil général et celles concernant les futures votations et élections.

Conseil général : Jeudi 8 octobre 2026
Jeudi 10 décembre 2026 (Budget 2027, jetons de présence)

Votations et élections : 27 septembre 2026
29 novembre 2026
28 février 2027
06 juin 2027
24 octobre 2027 (Élection du Conseil national)
19 mars 2028

Installations des autorités : Le lundi 1er juin 2026 a eu lieu l'installation des autorités de la Commune de Pompaples. Le Président informe le Conseil de la composition des nouvelles autorités pour la législature à venir, à savoir : le Président, le Vice-président, le Secrétaire, l'Huissier, les membres des commissions permanentes ainsi que les délégués aux associations intercommunales. Le Président rappelle les prochaines installations des délégations intercommunales : AJERCO le 25 août 2026 à 18h, puis AIPCV à 18h, EHVV à 19h, AIEM à 20h et ASI7 à 21h le 10 septembre 2026 à Éclépens.

Rapports des commissions : pour rappel, le bureau du Conseil souhaiterait recevoir, sous forme informatique et au minimum 48 heures avant le Conseil (max. mardi 10h00), les rapports des commissions, sans signature manuscrite, ceci afin de les publier sur le site internet de la commune.

Ces documents doivent être transmis sans signature manuscrite (protection des données) mais avec les noms. Les adresses à utiliser sont celles du Président et de la secrétaire du Conseil :

president.conseil@pompaples.ch et secretaire.conseil@pompaples.ch

Rapports d'activités des délégations intercommunales : Il est souhaité que les rapports d'activités des délégations intercommunales soient également transmis sous forme électronique. Ceux-ci devraient contenir uniquement les informations essentielles. Toutefois, les rapports pourront également être remis le soir même de l'assemblée. Cette démarche vise à faciliter le travail de la secrétaire.

Activités du Bureau du Conseil Général :

- **Mardi 17 février 2026:** le Bureau a reçu par courrier électronique une demande émanant du Château de La Sarraz sollicitant la possibilité d'effectuer une présentation devant le Conseil général. Le traitement de cette demande est reporté à la prochaine législature.
- **Lundi 23 février 2026 :** le Bureau a reçu par courrier électronique une question de M. Jean-Pierre Steulet concernant les élections. Une réponse lui a été adressée le lendemain.
- **Vendredi 6 mars 2026 :** le Bureau a reçu en copie, par courrier électronique, une demande de documents adressée à la Municipalité par M. Jean-Pierre Steulet et relative aux travaux de la Biolle.
- **Dimanche 8 mars 2026 :** ont eu lieu les votations fédérales et cantonales ainsi que le premier tour de l'élection à la Municipalité.
- **Lundi 23 mars 2026 :** le Bureau a reçu en copie, par courrier électronique, une demande de documents adressée à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) par M. Jean-Pierre Steulet. Cette demande concernait l'octroi d'une subvention pour les travaux de la route cantonale.
- **Dimanche 29 mars 2026 :** a eu lieu le deuxième tour de l'élection à la Municipalité.

Verre de l'Amitié riche : Remerciements à la Municipalité pour l'organisation. Tous les membres du Conseil y sont conviés à l'issue de la séance et celui-ci est offert par « les habitants » de Pompaples.

Remerciements de fin de législature : Le président remercie la secrétaire du Conseil général, les scrutatrices et scrutateurs, l'huissier, les conseillères et conseillers, ainsi que les membres des commissions pour leur engagement. Il exprime également sa reconnaissance à la Municipalité pour l'excellente collaboration entre le Législatif et l'Exécutif, ainsi qu'à l'administration communale et à l'ensemble des collaborateurs communaux pour leur précieux soutien tout au long de son mandat, marqué par de nombreux échanges. Il se réjouit par ailleurs de relever un nouveau défi au sein de l'Exécutif communal.

5. Préavis municipal 06.2026/1: Plan d'Affectation Communal (PACom) et son règlement

Le Président donne la parole à M. Arnaud Bovet, rapporteur de la commission ad'hoc.

" La Commission composée de MM. Arnaud Bovet, Pascal Chassay, Raphaël Carrard, Olivier Waber et Matthias Rouge, a été convoquée le 18 mai 2026 pour prendre connaissance de la partie complémentaire du plan d'affectation communal (PACom) qui a été présenté par la Municipalité de Pompaples.

La commission ad hoc s'est retrouvée le 1^{er} juin 2026 et a pu présenter ses questions et remarques à la Municipalité. La Municipalité a répondu à ces différentes sollicitations.

Pour rappel, suite au préavis N° 04.2024/1 sur le Plan d'affectation communal (PACom) et son règlement du 4 avril 2024 et à l'envoi du dossier au Département pour approbation, la DGTL a demandé à la Municipalité de compléter et d'adapter certains points du dossier.

Sur cette base, voici les éléments principaux ayant été modifiés :

- *l'indice d'utilisation du sol (IUS) de la zone centrale 15 LAT A, afin qu'il corresponde au mieux à la densité actuelle moyenne de ces zones ;*
- *les articles 32 et 33 du règlement en fonction des modifications dans la zone d'habitation de faible densité 15 LAT dans le secteur « En Beauregard » ;*
- *la réglementation des zones agricoles protégées 16 LAT avec la suppression de la mention des jardins potagers;*
- *la réglementation des zones agricoles spécialisées 16 LAT avec la mention qu'uniquement l'implantation d'une porcherie industrielle est autorisée ;*
- *les zones et secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT ainsi que l'intégration des zones tampon à l'intérieur de ces zones et secteurs de protection ;*
- *la réglementation sur les dangers naturels ;*
- *la réglementation du stationnement pour voitures : le nombre de places de stationnement privé est fixé à 1.3 par logement.*

Toutefois, certains éléments mentionnés dans l'examen préalable complémentaire de la DGTL n'ont pas été modifiés:

- *Le secteur urbanisé est resté inchangé, car suite au dernier calcul du dimensionnement de la zone à bâtir, il apparaît comme conforme : il n'y a pas de surdimensionnement. La DGTL demandait d'exclure la zone de verdure « En Beauregard » du territoire urbanisé dans le cas où cette zone était affectée en zone d'habitation de faible densité afin de diminuer le dimensionnement de la zone à bâtir, ce qui n'est pas le cas.*
- *Le site actuel de la déchetterie n'est pas affecté à la zone agricole. La Municipalité souhaite affecter cette surface en zone destinée à des besoins publics, car elle n'a aucune caractéristique pour redevenir un jour de la zone agricole. En effet, le site est pollué et ne se situe plus complètement en surface d'assolement (SDA).*

Par ces positions, la Municipalité a pour but de défendre les intérêts communaux. À noter que la Municipalité a pu en discuter avec les autorités cantonales et a la possibilité d'argumenter contre certaines demandes cantonales qui n'ont pas été mises à jour.

Suite à ces adaptations, le dossier a été mis à l'enquête publique complémentaire du 28 mars au 26 avril 2026. Deux oppositions et une remarque ont été formulées durant le délai de l'enquête. Les oppositions et la remarque, ainsi que les réponses apportées par la Municipalité, sont abordées de manière détaillée dans le préavis de la Municipalité. Une remarque en supplément à une des deux oppositions parvenues hors délai, a été intégrée au préavis de la municipalité.

Nous notons toutefois que les deux oppositions concernent la zone agricole spécialisée 16 LAT située la parcelle RF n° 538. Elles contestent la modification de l'article 52 n'autorisant que l'implantation d'une porcherie. Les opposants estiment qu'il est important de maintenir la parcelle avec sa destination précédente, soit de permettre l'implantation de parcs avicoles ou autres bâtiments agricoles. La modification de l'article 52 a été demandée par la DGTL. Afin qu'une affectation en zone agricole spécialisée 16 LAT puisse être tolérée, un projet concret aurait dû être proposé sur cette parcelle, ce qui n'est pas le cas. C'est pourquoi la Municipalité suit le préavis de la DGTL, n'autorisant aucun autre type d'implantation ou d'exploitation sur cette parcelle.

C'est pourquoi la Commission ad hoc, à l'unanimité, vous propose, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Pompaples,

- *Vu le préavis municipal N° 06.2026/1*
- *Où le présent rapport*
- *Vu que les documents étaient disponibles auprès du greffe municipal*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

Décide :

- *de lever les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation communal (PACom), soumis à l'enquête publique complémentaire du 28 mars 2026 au 26 avril 2026, et d'adopter le projet de réponse aux oppositions figurant dans l'annexe au préavis N° 06.2026/1*
- *d'adopter le plan d'affectation communal (PACom) et son règlement*
- *d'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera nécessaire pour mener ce projet à terme et à plaider si nécessaire devant les instances saisies."*

Pas de complément de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Conseil général est invité à se prononcer sur les conclusions du préavis N° 06.2026/1 qui sont, pour rappel, les suivantes :

La Municipalité demande au Conseil général de soutenir la modification du plan d'affectation communal et de son règlement, de lever les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation communal (PACom), soumis à l'enquête publique complémentaire du 28 mars 2026 au 26 avril 2026, et d'adopter le projet de réponse aux oppositions figurant en annexe au préavis N° 06.2026/1, d'adopter le plan d'affectation communal (PACom) et son règlement, et d'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera nécessaire pour mener ce projet à terme et à plaider, si nécessaire, devant toute instance saisie.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis N° 06.2026/1 concernant le Plan d'Affectation Communal (PACom) et son règlement est accepté à la majorité, moins trois abstentions et un non votant.

Le Président du Conseil passe la parole à la Municipalité.

M. Alain Bonzon, syndic, précise que M. Wenker et son collègue sont présents ce soir afin de répondre aux éventuelles questions. Il profite de l'occasion pour les remercier de leur travail et se réjouit de pouvoir clore la procédure relative au PACom.

6. Préavis municipal N° 06.2026/2 : Rapport sur la gestion et les comptes pour l'exercice 2025

Le Président donne la parole à M. Stéphane Schneider, rapporteur de la Commission de Gestion.

" Préambule

La Commission de gestion a pour mission principale de vérifier que l'Exécutif agit dans le respect des règlements en vigueur et en toute légalité, du point de vue financier comme dans sa gestion, et enfin d'en rapporter le résultat au Conseil.

Il n'appartient pas à la Commission de gestion de porter un jugement ou une critique sur les décisions prises durant l'exercice écoulé.

Rapport

La Commission de gestion composée de Messieurs Stéphane Schneider, Georges Barré, Charly Clerc et Pascal Chassay s'est réunie à plusieurs reprises depuis mai dernier, à une fréquence et dans une composition diverse. Elle a consulté la comptabilité et vérifié le respect des décisions prises par le Conseil.

Elle s'est entretenue avec la Municipalité et la boursière à plusieurs reprises et a obtenu des réponses aux questions soumises à celles-ci.

Comptabilité

Le contrôle de la fiduciaire OFICO FIDUCIAIRE SA (ci-après : fiduciaire) a porté en particulier sur la comptabilité et les comptes annuels, à savoir les rubriques du bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan ainsi que le rappel des ententes intercommunales.

Nous relevons ici la qualité du rapport de la fiduciaire adressé à la Municipalité, document que nous avons consulté. Cet écrit comporte diverses analyses de rubriques du bilan, notamment des comptes transitoires, de l'état de titres, des emprunts, des fonds de réserve, etc., ainsi que la liste exhaustive des vérifications comptables effectuées.

Le contrôle de la Commission de gestion a porté spécifiquement et par sondage sur :

- Les diverses factures de fonctionnement des postes suivants :
 - Administration générale
 - Finances
 - Domaines et bâtiments
 - Travaux
 - Instruction publique et cultes
 - Police
 - Sécurité sociale
 - Services industriels

Sur la base du rapport de vérification des comptes de la fiduciaire, la Commission de gestion a constaté que :

- Le bilan ainsi que les comptes de fonctionnement concordent avec la comptabilité ;
- La comptabilité est tenue avec précision ;
- Les libellés sont conformes aux pièces comptabilisées ;
- Aucun élément ne nous laisse à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la Loi sur les communes et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

En résumé :

- L'exercice 2025 se conclut par :
 - Un excédent de revenus de CHF 1'401.62
 - Un patrimoine communal (capital) de CHF 2'182'116.30
 - Une marge d'autofinancement positive de CHF 281'109.57.
- La Commission de gestion félicite et remercie la boursière pour le travail de qualité réalisé durant l'année.

Investigations

Sur la base des documents comptables présentés, du rapport de gestion et des écrits de la fiduciaire, la Commission de gestion a questionné la Municipalité sur différents points et obtenu des réponses documentées pour chacun d'eux. Nous résumons les éléments principaux suivants ainsi :

- Le personnel communal s'articule ainsi : 1.8 Equivalent Temps Plein (ETP) chez les dames dans le domaine administratif et 2.8 ETP chez les hommes, principalement à la voirie.
Il convient de rappeler que ce personnel contribue de manière essentielle au bon fonctionnement de la commune. La Commission de gestion relève avec satisfaction que la Municipalité soutient activement la formation continue et que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs a pu en profiter.
- La Commission de gestion s'est interrogée sur la validité de certains panneaux de signalisation dans la commune. La Municipalité nous a indiqué avoir entrepris une vérification et une mise à jour générale dans sa sphère de compétence.
- La marge d'autofinancement de la commune a considérablement diminué. Pour rappel, cette notion comptable représente les ressources financières générées par l'activité courante de la commune et disponibles pour financer ses investissements sans recourir à un emprunt.
La Municipalité nous a exposé qu'en 2023 et 2024, elle a bénéficié de produits fiscaux exceptionnels importants. Le chiffre de l'année 2025 correspond plus à un résultat normal.
- La Commission de gestion a relevé que l'achat du véhicule communal pickup Toyota Hilux, d'un montant final de CHF 56'103.90 n'avait pas fait l'objet d'un préavis, contrairement à ce qu'exigent les articles 14/1 et 15 du règlement cantonal sur la comptabilité des communes.
L'achat de cet actif avait été mentionné et expliqué dans le budget 2024, budget validé par le Conseil général dans sa séance du 14 décembre 2023. La livraison du véhicule a pris plus de temps que prévu puisqu'elle s'est effectuée en 2025. Toutefois, cette écriture a été enregistrée sous l'exercice 2024 afin que la commune puisse bénéficier d'un montant en lien avec les charges thématiques. En effet, comme cela avait été mentionné dans le préavis communal sur le budget, dès 2025, la nouvelle péréquation a fait disparaître les dépenses thématiques.

S'agissant d'une dépense budgétisée, nous ne sommes pas dans une situation de dépenses impératives et exceptionnelles telle qu'approuvées par le Conseil général dans sa séance du 9 décembre 2021 dans la rubrique relevant des autorisations générales pour la législature 2021-2026, dépenses par ailleurs limitées à CHF 30'000.- par cas.

La boursière n'a pas été en mesure de nous fournir le montant ristourné précis en lien avec ce véhicule, mais en 2024, un montant global de CHF 202'133.- a été perçu par la commune dans le cadre des dépenses thématiques.

Soucieuse de permettre à la commune de bénéficier de ce retour financier, la Municipalité a indiqué à la Commission de gestion qu'elle avait renoncé à établir ce préavis pour des motifs d'opportunité, d'intérêt public et de calendrier.

En conséquence, la Commission de gestion considère que cette omission, motivée par la volonté de faire bénéficier la commune d'une économie financière, constitue une irrégularité administrative et politique. Dans le cadre de sa mission de contrôle, la Commission de gestion se borne à en prendre acte, tout en estimant que cette irrégularité n'affecte pas la validité juridique de l'achat, ceci d'autant que, de son côté, le vendeur a agi de bonne foi.

- *Le plan d'investissement de la législature 2021-2026 prévoyait différents objets, lesquels ont majoritairement été réalisés :*
 - *Chauffage de la Biolle*
 - *Couvert et affichage dans la cour d'école*
 - *Véhicules communaux*

Certains objets sont en cours ou partiellement terminés :

- *Carrefour de St-Loup et abri bus (ce dernier devrait être posé au terme des travaux à St-Loup)*
- *Assainissement routier (le haut du village a été réalisé, le bas est en cours)*

Relevons encore que le chapitre déchetterie n'a pas été réalisé car il fait partie de la négociation PACom avec l'Etat de Vaud. Cet endroit est en zone agricole et ne peut, en conséquence, être goudronné. Sa surface peut toutefois rester telle qu'elle est aujourd'hui. Pour le reste, notre déchetterie est régulièrement citée en exemple.

Précisons que ce plan d'investissement n'est nullement contraignant pour la Municipalité.

La Commission de gestion a constaté que la majorité des travaux ont présenté un coût final inférieur à celui initialement devisé.

Suggestions

- *La Commission de gestion a exprimé le souhait de mettre à jour le règlement de la Municipalité datant de 2000. En effet, les références et le contenu y figurant ne sont plus à jour. La Municipalité a approuvé cette idée. Une commission ad hoc devrait être désignée à cet effet.*
- *La Commission de gestion a constaté qu'au débouché du chemin du Trésillon sur la route du Milieu-du-Monde se situe un trottoir en continu. La signalisation en place, certes conforme, n'incite pas suffisamment les usagers à s'arrêter avant le trottoir, mettant en danger ceux qui l'utilisent, notamment des enfants. Renseignement pris auprès de la police cantonale, un signal « STOP » ainsi qu'une ligne d'arrêt seraient pertinents et justifiés. Nous avons invité la Municipalité à contacter l'inspecteur de la signalisation de la DGMR. Déjà consciente de ce problème, la Municipalité va entreprendre les démarches suggérées prochainement.*
- *La Commission de gestion a entendu plusieurs Conseillers généraux relater les difficultés rencontrées à la sortie routière du quartier « En Montanney » sur la route du Milieu-du-Monde et elle en a elle-même fait le constat. Nous avons suggéré la pose de miroirs. Également consciente de ce problème, la Municipalité va aussi entreprendre des démarches prochainement.*

En aparté, il en profite pour remercier la Municipalité, ainsi que les bons échanges avec la commission.

En conclusion

Considérant le rapport de la fiduciaire, le préavis de la Municipalité, les différents contrôles et investigations réalisés et rapportés plus avant, La Commission de gestion demande au Conseil :

- *d'approuver le rapport de gestion ;*
- *d'accepter les comptes tels que présentés et mis en consultation dans le délai légal ;*
- *de donner décharge à la Municipalité pour l'exercice 2025."*

Le Président du Conseil passe la parole à la Municipalité.

M. Alain Bonzon, syndic, remercie la boursière pour son excellent travail, irréprochable et d'une grande qualité.

Le Président du Conseil général ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général est invité à se prononcer sur les conclusions du préavis municipal N° 06.2026/2, qui sont, pour rappel, les suivantes :

La Municipalité ayant présenté son rapport de gestion et les comptes 2025 aux membres de la Commission de Gestion, les ayant mis en consultation publique durant le délai légal, demande au Conseil Général :

- d'approuver le rapport de gestion
- d'approuver les comptes 2025 bouclant comme suit :

Un total des charges de	CHF 4'420'485.66
Un total des revenus de	CHF 4'421'887.28
Un excédent des revenus reporté au capital de	CHF 1'401.62
Un total de bilan de	CHF 5'940'921.19

- de donner décharge à la Municipalité pour l'exercice 2025

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis N° 06.2026/2 relatif aux comptes 2025 est accepté dans les termes suivants :
Le rapport de gestion est approuvé à la majorité, moins deux abstentions et un non-votant ;
Les comptes 2025 sont approuvés à la majorité, moins quatre abstentions et un non-votant.

7. Préavis N° 06.2026/3: Amendement des statuts de l'ASI7 pour porter le plafond d'endettement de l'association de CHF 16 mio à CHF 25 mio

Le Président donne la parole à M. Vincent Delafontaine, rapporteur de la Commission des Finances.

" Composée de Raphaël Carrard, Jean-Bernard Tesauri et Vincent Delafontaine, la commission des finances a été convoquée le lundi 18 mai 2026 en salle de Municipalité pour prendre connaissance du préavis susmentionné. La municipalité incorpore, nous a exposé le sujet.

Depuis sa création en 2017, l'Association Scolaire Intercommunale de La Sarraz et environs (ASI7) dispose d'un plafond d'endettement de 16 millions de francs. Ce plafond a permis de financer la construction du collège du Levant, le rachat de bâtiments scolaires et leurs équipements. Au 31 décembre 2025, la dette s'élève à 12,7 millions, laissant une marge de 3,3 millions.

Le Comité de direction propose donc de relever le plafond d'endettement de CHF 16 à 25 millions, afin de couvrir ces projets et disposer d'une marge de sécurité pour les imprévus.

L'augmentation du plafond d'endettement vise à :

- *Remplacer des infrastructures provisoires devenues vétustes.*
- *Comblir le manque d'équipements sportifs scolaires.*
- *Garantir des terrains et bâtiments permettant le développement futur de l'association.*
- *Répartir les investissements dans le temps afin d'éviter une concentration des dépenses lorsque la population scolaire augmentera à nouveau.*
- *Mettre à disposition des habitants des infrastructures utiles à la vie associative, au lien social et à la santé publique.*

L'ASI7 prévoit quatre principaux projets majeurs entre 2026 et 2031 :

- 1. Réaménagement de la cour de récréation du collège des Vignettes*
 - Coût estimé : CHF 50'000.-*
- 2. Construction d'une salle de gymnastique double*
 - Coût estimé : CHF 12,72 millions*
- 3. Aménagement de locaux scolaires à Eclépens*
 - Coût estimé : CHF 20'000.-*
- 4. Acquisition du bâtiment Swisscom à La Sarraz*
 - Coût estimé : CHF 1 million à l'horizon 2030.*

Les investissements projetés représentent environ CHF 13,8 millions. En tenant compte des dettes existantes et des nouveaux projets, les besoins de financement pourraient atteindre CHF 22,6 millions en 2030.

Voici les impacts financiers

- *Charges annuelles supplémentaires prévues : CHF 825'000.-*
- *Économies annuelles attendues : CHF 211'000.-*
- *Impact net : CHF 614'000.- de charges supplémentaires par an à l'horizon 2031.*
- *Cela représente une augmentation d'environ 18 % du déficit à financer par les communes par rapport au budget 2026.*
- *Pour la commune de Pompaples, la quote-part supplémentaire est estimée à CHF 90'798.- par an.*

Le Conseil intercommunal de l'ASI7 a validé ce plafond d'endettement le 26 mai dernier.

L'augmentation du plafond nécessite l'approbation des deux tiers des conseils communaux membres, sans possibilité d'amendement. En cas d'acceptation, chaque commune devra intégrer sa quote-part dans son propre plafond d'endettement dès le second semestre 2026.

La commission, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples

- *vu le préavis N° 06.2026/3 de la Municipalité du 18 mai 2026*
- *ouï le rapport de la Commission des finances*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*
- *décide d'accepter ce préavis communal."*

Le Président du Conseil passe la parole à la Municipalité.

Mme Caroline Favey, municipale, précise que ce préavis a été présenté dans les sept communes de l'ASI7. Il a d'ores et déjà été accepté par les Conseils de La Sarraz, d'Éclépens et de Chevilly.

Le Président du Conseil général ouvre la discussion.

Q : M. Stéphane Schneider demande si l'augmentation du plafond d'endettement de l'ASI7 entraînera également une augmentation de celui de la commune. Il s'interroge par ailleurs sur les conséquences financières de cette décision pour la commune, notamment sur le plan fiscal.

R : M. Alain Bonzon, syndic, répond que le plafond d'endettement de la commune devra, bien entendu, être recalculé. Cette tâche incombera à la nouvelle Municipalité durant la prochaine législature. Il précise que ce plafond n'est désormais plus soumis au contrôle de l'État, de sorte que la commune est libre de fixer son propre plafond d'endettement. En revanche, il relève que la véritable préoccupation concerne le financement de la participation communale de CHF 90'798.-. Il rappelle également que le taux d'imposition de Pompaples est, après celui d'Éclépens, le plus bas des communes avoisinantes. Dès lors, il estime que l'impact financier pourrait se traduire par une augmentation du taux d'imposition.

Q : M. Laurent Mettraux relève que le préavis indique qu'une partie des coûts sera générée par la construction de salles ou de locaux n'ayant pas une vocation scolaire, notamment une salle destinée aux sociétés locales. Il demande si la Municipalité connaît le montant des coûts liés à ces infrastructures non scolaires qui seront imputés à l'ASI7.

R : Mme Caroline Favey, municipale, répond que ces éléments sont encore à l'étude et qu'il n'est, à ce stade, pas possible de communiquer des montants précis. Elle explique que l'ASI7 ne pouvait pas poursuivre les études tant que l'augmentation du plafond d'endettement n'avait pas été acceptée. Elle ajoute que la mise à disposition de locaux pour les sociétés locales permet de bénéficier de certaines subventions auxquelles un bâtiment exclusivement scolaire ne donnerait pas droit.

Q : M. Arnaud Bovet demande si les CHF 90'798.- de charges seront supportés progressivement, au fur et à mesure des emprunts contractés pour les différentes constructions, ou s'ils interviendront en une seule fois.

R : Mme Caroline Favey, municipale, répond que ces charges seront réparties de manière progressive, au rythme des emprunts contractés pour la réalisation des différents projets. Elle précise toutefois que les coûts sont encore à l'étude et qu'ils ne sont, à ce stade, pas définitifs.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général est invité à se prononcer sur les conclusions du préavis municipal N° 06.2026/3, qui sont, pour rappel, les suivantes :

Le Conseil général est appelé à accepter sans amendement la modification de l'art. 14 al. 10 des statuts de l'ASI7, portant le plafond d'endettement de CHF 16 mio à CHF 25 mio, incluant les autorisations d'emprunts, cautionnements et leurs renouvellements dans cette limite.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis N° 06.2026/3 concernant l'amendement des statuts de l'ASI7 pour porter le plafond d'endettement de l'association de CHF 16 mio à CHF 25 mio est accepté à la majorité, moins un vote contre, trois abstentions et un non-votant.

8. Activités des commissions intercommunales

AIEM :

(délégués : MM. André Loewer et Cyril Monnier - suppléants : MM. Georges Barré et Tony Galuppo)

Lecture par M. André Loewer.

" Le conseil intercommunal de l'AIEM s'est réuni le mardi 9 juin dans la salle communale de Ferreyres, sous la présidence de Mme Maria Welham Ruiters.

4 préavis étaient à l'ordre du jour de cette séance:

- *Préavis N° 06.26/01 Les comptes 2025 sont approuvés avec un déficit de CHF 10'009.17 le rapport de gestion 2025 est approuvé avec remerciements au CODIR.*
- *Préavis N° 06.26/02 Pompaples, Route du Milieu-du-Monde, l'assainissement est approuvé.*
- *Préavis N° 06.26/03 Pompaples, site de St-Loup aménagement des Dailles, le remplacement de la conduite est approuvé.*
- *Préavis N° 06.26/04 Eclépens, parcelle 110-appartements LADA & EMS, une nouvelle conduite et la pose de 2 nouvelles bornes hydrantes est approuvé.*

Le CODIR a répondu à la demande du conseil et nous a remis des informations concernant la liste des raccordements d'eau potable "hors obligations légales" ainsi qu'une estimation des coûts en cas d'extension du réseau d'eau AIEM à ces zones foraines. Une discussion animée s'en est suivie, le conseil nommera probablement une commission Ad hoc lors de la prochaine séance afin d'analyser la question réglementaire / tarifs en relation avec le "postulat Monnier".

Le CODIR nous remet une analyse de faisabilité concernant les connexions possibles entre Ferreyres et la Sarraz afin d'assurer un bouclage augmentant la sécurité de l'approvisionnement en eau potable de Ferreyres. Cette mesure n'est pas jugée urgente par le CODIR car des solutions ponctuelles rapides existent. La connexion fera au besoin l'objet d'un préavis.

L'installation des autorités intercommunales pour la législature 2026-2031 aura lieu le jeudi 10 septembre 2026 à 20h00 à Eclépens.

La prochaine séance du conseil intercommunal de l'AIEM est agendée au mardi 1^{er} décembre 2026 dans un lieu à définir en fonction de la nomination du nouveau président du Conseil Intercommunal de l'AIEM. "

Pas de complément de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion, mais personne n'a de question à poser.

AIPCV :

(déléguée : Mme Marguerite Bonzon - suppléante : Mme Myriam Schär)

Lecture par Mme Caroline Favey, municipale

" Le Conseil intercommunal de l'AIPCV a eu la chance de pouvoir se réunir en primeur dans la nouvelle salle du Conseil communal de La Sarraz le 1^{er} avril 2026.

Lors de cette séance, deux préavis ont été adoptés à l'unanimité.

Le préavis 01/2026 relatif aux comptes et au rapport de gestion 2025. Les comptes se soldent par un coût net à répartir entre les communes partenaires de CHF 555'486.47. Il en ressort un surplus de recettes de CHF 110'784.03 par rapport au budget. Ce montant sera rendu aux communes ; Pomaples encaissera donc CHF 10'777.94.

À l'instar de la saison 2024, les efforts renouvelés pour optimiser les dépenses, tant au niveau opérationnel qu'en matière de gestion des ressources humaines, ont permis d'atténuer le déficit et de revoir à la baisse la participation des communes pour la deuxième année consécutive. Le rapport de gestion nous apprend que l'année 2025 s'est globalement bien déroulée malgré un mois de juillet frais et pluvieux. Cette météo défavorable a entraîné une diminution des entrées journalières et une baisse de fréquentation au camping de passage. À l'inverse, les cours de natation ont connu un vif succès, ce qui a permis de compenser une partie des pertes enregistrées.

Le préavis N° 02/2026 concernait les émoluments et indemnités pour la législature 2026–2031. Conformément à la loi sur les communes, le Codir a présenté ce préavis en maintenant les mêmes montants qui avaient été fixés lors de la dernière législature. Il a toutefois ajouté la rémunération de la secrétaire du Conseil intercommunal, qui n'était pas précisée.

Dans les communications, le Codir nous a informés qu'il a procédé, durant la pause hivernale, à divers travaux d'entretien au camping et dans l'enceinte de la piscine. Suite à plusieurs pannes survenues lors de la saison 2024, les appareils de dosage du chlore appelés « granudos » ont été remplacés.

Dans les projets, le Codir nous présente une mise en conformité du camping de passage qui passerait par la voie du budget afin de pouvoir continuer à amortir la dette de l'AIPCV sans l'augmenter.

Pour terminer, le président nous informe que cette année la piscine ouvrira ses portes du 13 mai au 9 septembre 2026.

La prochaine séance du Conseil intercommunal est fixée au 7 octobre 2026 à Gollion."

Pas de complément de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion, mais personne n'a de question à poser.

AJERCO :

(déléguée : Mme Patricia Kettiger - suppléante : Mme Anne-Michèle Leray)

Lecture par Mme Patricia Kettiger

" Le conseil intercommunal de l'AJERCO s'est réuni le 7 mai 2026 à Apples.

Deux préavis étaient à l'ordre du jour : les comptes de fonctionnement et le rapport de gestion 2025, ainsi qu'un préavis complémentaire au budget 2025. Les deux ont été approuvés.

Le CODIR a ensuite répondu au postulat de la commission de gestion concernant la répartition de la masse salariale du personnel administratif entre l'AJERCO et l'AJOVAL. Une nouvelle répartition a été effectuée, entraînant une diminution des charges pour l'AJERCO et une augmentation pour l'AJOVAL.

Dans ses communications, le CODIR a annoncé l'absence depuis plusieurs mois du directeur général de l'AJE, M. Borgeaud, qui prendra sa retraite en octobre 2026. La direction est actuellement assurée par M. Blaser. Cette nouvelle organisation semble favoriser une meilleure collaboration entre le CODIR et la direction de l'AJE.

Concernant l'accueil de jour en milieu familial, le travail de valorisation du métier, de la qualité de l'accueil et de la promotion de ce mode de garde se poursuit.

Enfin, la nouvelle politique tarifaire entrera en vigueur en août 2026 pour l'accueil collectif et en janvier 2027 pour l'accueil familial.

À noter également l'inauguration de la nouvelle UAPE de La Sarraz, qui ouvrira ses portes le 3 août avec une capacité initiale de 24 places, extensible à 48 places selon les besoins."

Pas de complément de la Municipalité

Le Président ouvre la discussion, mais personne n'a de question à poser.

ASI7 :

(déléguées : Mmes Dominique Leemann et Céline Behrens Loewer - suppléante : Mme Anne Leray)

Lecture par Mme Dominique Leemann.

" Le Conseil Scolaire Intercommunal s'est réuni le 26 mai à La Sarraz.

Lors de cette séance, M. Michel, Président du CODIR nous a signalé que

- Le regroupement des enfants ukrainiens n'aura pas lieu. Ils resteront donc encore pour 2 ans maximum à St-Loup*
- Le projet de pavillon modulaire à La Sarraz est en voie d'aboutissement avec l'objectif d'être opérationnel fin août 2026. Un dépassement financier est toutefois prévisible*
- Certains bâtiments scolaires devront être mis en conformité des normes incendies et exigeront des actions correctrices, ce qui aura un impact financier qui demandera certainement un recours aux compétences d'urgence du CODIR.*

3 préavis ont ensuite été traités:

- Le premier concernait les comptes 2025. Le bouclage des comptes s'élève à CHF 3'230'843.- alors que le budget prévu était de CHF 3'407'468.-. Pomaples participe pour CHF 477'775.10. Les comptes et le rapport de gestion ont été acceptés à l'unanimité.*
- Le second préavis concernait la demande de contracter un bail à loyer pour des nouveaux locaux scolaires à Eclépens. L'arrivée des volées post-Covid est plus réduite, et l'élargissement du site d'Eclépens à l'horizon 2035 n'est plus d'actualité. Néanmoins les pavillons actuels sont vétustes et ne sont plus adaptés à l'enseignement. La location de locaux dans le futur immeuble LADA est une opportunité à saisir et reviendrait moins cher qu'une nouvelle construction. Le préavis a été accepté à l'unanimité.*
- Le troisième préavis concernait l'augmentation du plafond d'endettement de l'ASI7 qui passerait de CHF 16 à 25 Mio. Les projets d'investissement prévus pour 2026-2031 sont la réfection de la cour des Vignettes pour le Cycle 1, la construction d'une salle de gym VD4 avec locaux annexes, la location de locaux dans le bâtiment LADA et le rachat du bâtiment Swisscom pour recréer des locaux scolaires au rez. Le pic financier à l'horizon 2030 s'élèverait à CHF 22.56 Mio. Afin d'avoir une marge de manœuvre, la demande du nouveau plafond d'endettement est fixée à CHF 25 Mio. Le préavis a été accepté à l'unanimité.*

M. Angelo directeur de l'Etablissement a ensuite remercié Mmes Reymond et Michel pour leur investissement dans la concrétisation des jardins potagers et Mme Favey pour son soutien du projet de canapé forestier à Pomaples.

Il a également signalé que l'Etablissement était en passe d'obtenir la labellisation eco-school, ceci suite au projet sur la durabilité avec la récupération des déchets.

M. Michel a ensuite repris la parole pour remercier Mmes Faine et Favey ainsi que MM. Dolivo et Morier-Genoud, tous membres sortants du CODIR, qui vont toutefois poursuivre leur mandat jusqu'au 10 septembre."

Complément de la Municipalité.

Mme Caroline Favey, municipale, précise qu'un projet de canapé forestier devrait voir le jour en collaboration avec l'École de la Bergerie de Saint-Loup.

Le Président ouvre la discussion, mais personne n'a de question à poser.

EHVV :

(délégué : M. Patrick Favey - suppléant : M. Cyril Monnier)

Lecture par M. Patrick Favey.

" Nous nous sommes réunis le jeudi 30 avril 2026 à la grande salle de Moiry sous la présidence de M. Bertrand Raemy.

L'ordre du jour a été adopté sans aucune remarque tout comme le PV du 25 septembre 2025.

Dans les points courriers et communications, le bureau nous informe que l'installation des nouvelles autorités aura lieu le 10 septembre 2026 à Eclépens, il remercie d'avance les communes de bien vouloir communiquer le nom des nouveaux délégués dès qu'ils seront connus. Il nous informe également que la prochaine séance du CI sera à La Sarraz le 27 octobre 2026.

Trois préavis ont été présentés ce soir-là au CI, à savoir :

- Le préavis N° 2026-01 relatif au rapport de gestion et comptes 2025
- Le préavis N° 2026-02 relatif à la demande de crédit de réalisation d'un montant de CHF 46'400'000.- HT pour les travaux de construction de la nouvelle STEP et des réseaux de raccordement.
- Le préavis N° 2026-03 relatif à la constitution d'un droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle 796 de la commune de La Sarraz, au bénéfice de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Région Haute Venoge-Veyron.

Suite aux nombreuses séances d'information qui ont eu lieu sur ce projet, ces préavis ont été acceptés à l'unanimité sauf le préavis N° 2026-03 qui a suscité une abstention.

Le Conseil a néanmoins exprimé son inquiétude quant à la gestion financière de ce projet colossal. La durée des travaux complique la maîtrise des coûts face à l'évolution du contexte mondial.

A la demande d'un conseiller, le Codir confirme qu'aucune étude de risques n'a pu être menée, compte tenu du nombre très élevé de risques potentiels."

Pas de complément de la Municipalité

Le Président rappelle qu'il faut s'attendre à une augmentation importante de la facture d'épuration et ouvre la discussion, mais personne n'a de question à poser.

SIEE :

(délégué : M. Patrick Favey - suppléant : M. Cyril Monnier)

Lecture par M. Patrick Favey.

" Le SIEE s'est réuni le 6 mai 2026 à La Sarraz sous la présidence de M. Jean-Philippe Murset, municipal à La Sarraz.

Cette séance avait pour but la validation des comptes 2025.

Le boursier Philippe Sueur nous a tout d'abord présenté les comptes du pôle de déshydratation dans lesquels il relève une augmentation significative des boues en provenance de la commune d'Orny. Victime d'une panne de leur stockeur à boues, elles ont dû être amenées d'urgence à la STEP à La Sarraz.

Puis M. Sueur nous fournit également quelques explications sur les comptes de fonctionnement du SIEE notamment sur les frais d'électricité qui ont fait l'objet d'une correction relativement importante en raison d'une erreur dans le budget.

Une baisse du volume facturé aux propriétaires a été constatée et peut provenir d'une part d'un décalage temporel des relevés de consommation d'eau sur lesquels se base la facturation de l'épuration et d'autre part sur une baisse générale de la consommation d'eau apparemment constatée sur l'ensemble du canton.

Il informe également l'assemblée qu'il espère pouvoir terminer la comptabilité de la SIEE sous la forme actuelle tant que dure l'exploitation. Toutefois, si le canton exige la conversion du plan comptable en MCH2, elle sera transférée dans la comptabilité de la commune de La Sarraz.

Après délibérations, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Concernant le raccordement de Dizy à la STEP de La Sarraz, M. Jean-Philippe Murset nous informe que la commune de La Sarraz a enfin réalisé les travaux pour résoudre les débordements du ruisseau du Valangon sur la parcelle de M. Beck.

Un point de situation est également fait sur l'évolution du projet de la nouvelle STEP dont la construction devrait commencer cet automne. Il est rappelé que le DDP (droit distinct et permanent) qui a été signé avec la commune de La Sarraz lors de la mise en place de la SIEE stipule que le terrain doit être rendu libre de toute construction. Aussi afin d'étudier, d'organiser et de planifier les démarches de désaffectation et démolition de la STEP actuelle un groupe de travail a été constitué. Il est composé d'un représentant de chaque commune à savoir pour La Sarraz de Jean-Philippe Murset, pour Pompaples de votre serviteur et pour Ferreyres cela reste à définir. A noter que M. Dominique Pythoud technicien communal de La Sarraz fera également partie de ce groupe. Ce dernier devra se pencher sur le coût d'un tel démantèlement ainsi que sur la répartition de cette charge entre les partenaires SIEE.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 11 novembre 2026 à La Sarraz."

Complément de la Municipalité :

M. Dominique Bataillard, municipal, précise que la Commune de La Sarraz a constaté que le DDP arrivait à échéance le 30 juin. Une prolongation doit dès lors être signée cette semaine auprès du notaire.

Le Président ouvre la discussion.

Q : M. Marc Michaud demande si le démantèlement de la SIEE fera l'objet d'un préavis complémentaire.

R : M. Dominique Bataillard, municipal, répond qu'un groupe de travail sera chargé d'étudier les modalités de démantèlement. Il précise qu'il ne peut, à ce stade, répondre précisément à la question, la Commune de La Sarraz étant encore en réflexion quant à la nécessité de tout démonter ou de conserver certains éléments.

R : M. Patrick Favey précise que la STEP à démanteler se situe sur une nappe phréatique, ce qui pourrait compliquer les travaux de démantèlement.

R : M. Alain Bonzon, syndic, ajoute que le financement du démantèlement sera distinct de celui de l'EHVV, puisqu'il sera assumé par les trois communes de Ferreyres, Pomaples et La Sarraz. Il précise que la Commune de Pomaples devrait prendre en charge environ 25 % de ce financement.

Il relève par ailleurs que, selon les comptes communaux, Pomaples dispose d'une réserve relativement importante affectée à l'épuration, ce qui devrait permettre à la commune d'assumer une part significative de ce financement. Il convient toutefois d'attendre les estimations définitives, mais cette réserve constitue un élément rassurant quant au financement futur du démantèlement.

9. Communications de la Municipalité

- M. Dominique Bataillard, municipal, indique que la Municipalité souhaite proposer l'ajout de nouvelles subventions au règlement communal sur l'énergie. Parmi les mesures envisagées figurent notamment les batteries destinées aux panneaux solaires, ainsi qu'une participation aux frais liés à l'enlèvement des nids de frelons, afin que ceux-ci ne soient pas entièrement à la charge des propriétaires. La possibilité de soutenir également l'installation de boilers climatiques est évoquée. Ces différentes propositions devront encore être discutées avec la Commission énergie. De plus, il fait également référence à un passage du règlement communal sur le fond communal destiné à encourager l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire communal qui stipule : « *Autres demandes d'aide : seront traitées de cas en cas par la Municipalité selon les directives fédérales et cantonales. Le Conseil général sera informé.* » Il précise que c'est sur cette base que la Municipalité a accordé une subvention de CHF 2'000.-, prélevée sur le Fonds énergie, pour l'acquisition de vaisselle réutilisable dans le cadre du Giron de la jeunesse. Le coût total de cette vaisselle s'élève à CHF 8'000. La Commune de Moiry participe à hauteur de CHF 2'000.-, tandis que le solde est pris en charge par la Jeunesse.
- M. Joël Fontolliet, municipal, indique qu'un contrôle de la sécurité incendie des différents bâtiments communaux a été réalisé par un expert. Plusieurs points nécessitant une mise en conformité ont été relevés. Les travaux de mise à niveau seront réalisés soit durant l'année en cours, soit dans le cadre du budget de l'année prochaine.
- M. Vincent Studer, municipal, informe que les travaux ont débuté sur la route du Milieu du Monde et qu'ils se déroulent à ce jour conformément au planning prévu. Une fermeture complète de la route est prévue du 27 au 31 juillet pour la pose du tapis. Le carrefour de Saint-Loup sera également fermé durant la nuit, de 20 h à 5 h environ. Un passage sera toutefois garanti durant la journée afin de permettre l'accès à l'hôpital. Un tout-ménage sera distribué prochainement afin de communiquer les informations détaillées concernant ces restrictions de circulation. Il informe également qu'un autre chantier est prévu sur la route située entre l'entrée du village, à hauteur de la vigne, jusqu'au carrefour d'Arnex. La DGMR procédera à la pose d'un nouveau tapis sur ce tronçon, ce qui nécessitera une fermeture de la route du 6 au 10 juillet.

Q : Mme Carole Monnier demande s'il serait possible de modifier la période prévue pour la fermeture de la route du Milieu du Monde et s'il existe une possibilité de reporter ces travaux.

R : M. Vincent Studer, municipal, répond que cela n'est pas envisageable. Il explique que, dès le début du mois d'août, Camandona fonctionne avec un effectif réduit et que la période suivante coïncide avec la rentrée scolaire, ce qui ne permettrait plus d'envisager ces travaux. Il précise également que les machines nécessaires à leur réalisation sont déjà réservées et fortement sollicitées, notamment dans le cadre des travaux autoroutiers.

Q : M. Luc Bally demande si le refuge restera accessible durant la période des travaux et si des réservations sont prévues.

R : M. Vincent Studer, municipal, répond que le refuge ne sera pas accessible durant cette période et que les réservations ont été gelées.

Q : M. Stéphane Schneider demande si le tout-ménage précisera les éventuelles possibilités de déviation pour les usagers de la route. Il évoque notamment la possibilité que certaines routes des villages voisins soient également fermées, comme cela avait été le cas lors d'une précédente fermeture de route à Pompaples.

R : M. Vincent Studer, municipal, précise que cette question est actuellement étudiée avec la DGMR et que des plans de circulation sont en cours d'élaboration.

R : M. Patrick Favey précise que, concernant les travaux prévus du 6 au 10 juillet, il s'agit d'une intervention pour laquelle la Commune n'est pas sollicitée, ceux-ci concernant une route cantonale.

- Mme Caroline Favey, municipale, indique qu'elle intervient ce soir en tant que porte-parole de la Jeunesse. Elle informe que celle-ci a décidé d'organiser les festivités du 1er août sur la place de fête du Giron, à Moiry. Un tournoi de pétanque sera organisé dès 14 h, suivi d'un souper dès 19 h. Un feu sera ensuite allumé dès 21 h. Elle encourage la population à se rendre nombreux à cette manifestation afin de témoigner son soutien à la Jeunesse.

Elle profite également de cette occasion pour rappeler la tenue prochaine du Giron et notamment la soirée du 12 août, avec un souper-spectacle au cours duquel seront servis des poulets à la broche, tandis qu'ABBAVoice assurera l'animation musicale. Elle rappelle enfin que des bénévoles sont encore recherchés pour contribuer à l'organisation de la manifestation.

- M. Alain Bonzon, syndic, prend la parole au nom de la Municipalité et de l'administration communale afin de remercier M. André Loewer à l'occasion de la fin de son mandat de président du Conseil général. Il rappelle les différentes tâches et responsabilités assumées par ce dernier durant son mandat et souligne l'excellente collaboration qu'il a entretenue avec la Municipalité et l'administration communale, dans le strict respect de la séparation des pouvoirs entre les deux organes. Il relève que cette séparation constitue, à ses yeux, un élément essentiel au bon fonctionnement des institutions et dans l'intérêt des citoyens. Il met également en avant les nombreuses qualités dont M. André Loewer a fait preuve dans l'exercice de sa fonction, notamment son engagement, son attitude et sa manière de conduire les séances. Il le remercie pour son travail et son investissement durant son mandat et lui adresse ses meilleurs vœux de réussite dans le cadre de sa nouvelle fonction au sein de la Municipalité.

Applaudissement de l'assemblée.

Le Président passe la parole aux municipaux restants MM. Dominique Bataillard et Vincent Studer, qui adressent leurs remerciements aux municipaux sortants, M. Alain Bonzon, Mme Caroline Favey et M. Joël Fontolliet, pour leur engagement au service de la Commune, leur disponibilité, leur énergie et leur esprit de collaboration.

Ils soulignent les qualités et contributions de chacun au cours de leur mandat. M. Joël Fontolliet est notamment remercié pour son efficacité, sa proximité, sa disponibilité et son approche humaine dans le traitement des dossiers. Mme Caroline Favey est saluée pour son attention, son esprit constructif, son sens pratique et son énergie positive, qui ont contribué au bon fonctionnement de la Municipalité. M. Alain Bonzon est remercié pour ses nombreuses années d'engagement, sa stabilité, sa vision, sa capacité à rassembler et son souci constant de l'intérêt général, qui ont contribué à la réalisation de nombreux projets au sein de la Commune.

Les municipaux restants leur adressent leurs sincères remerciements pour leur travail et leur engagement et leur souhaitent une belle continuation, riche de nouveaux projets et de découvertes. À l'issue de chaque message personnel, une enveloppe est remise à chacun des municipaux sortants.

Le Président passe ensuite la parole au personnel de l'administration, Mmes Patricia Kettiger, Carole Monnier et Myriam Schär, qui adressent leurs sincères remerciements aux municipaux sortants à l'occasion de la fin de leur mandat.

Elles soulignent la qualité de la collaboration qu'elles ont eue avec eux au fil des années, ainsi que l'écoute, la confiance et le soutien dont elles ont bénéficié dans leur travail quotidien.

Elles saluent tout particulièrement les qualités de chacun. M. Joël Fontolliet est remercié pour sa discrétion, son écoute et la pertinence de ses interventions, toujours réfléchies et constructives. Mme Caroline Favey est saluée pour sa bonne humeur, sa bienveillance, sa générosité et les nombreuses attentions qui ont contribué à créer des liens chaleureux avec l'administration. M. Alain Bonzon est remercié pour la confiance qu'il a toujours accordée au personnel communal, son écoute, son respect, sa disponibilité et son soutien. Son attitude fédératrice, son engagement et son sens du service public ont été particulièrement appréciés et ont contribué à instaurer un climat de confiance et de motivation au sein de l'administration.

Elles remercient les trois municipaux pour leur engagement, leur confiance et leur humanité, ainsi que pour la qualité des relations entretenues durant leur mandat. Elles leur adressent leurs meilleurs vœux pour la suite et leur souhaitent beaucoup de succès dans leurs projets futurs.

Applaudissement de l'assemblée.

10. Divers et propositions individuelles

- Mme Edith Gachet rappelle la fournée du four à pain le dimanche 28 juin et ajoute qu'il y a désormais la possibilité de faire des réservations via un QR code.
- Q : M. Luc Bally indique qu'il est toujours dans l'attente de mesures permettant de sécuriser le Chemin des Sordettes, notamment en raison des véhicules de type 4x4 qui s'y rendent pour déposer leurs déchets. Il rappelle que, lors d'un précédent Conseil, M. Vincent Studer, municipal, avait indiqué qu'il allait examiner cette question, mais qu'aucun retour ne lui a depuis été communiqué. Il se dit préoccupé par le risque qu'un enfant puisse un jour être victime d'un accident.
Il relève également que des machines et des conteneurs de chantier ont désormais été installés à proximité de son domicile et demande quand la situation pourra retrouver son cours normal.
R : M. Vincent Studer, municipal, répond que, concernant les conteneurs de chantier, l'entreprise Camandona cherchait un emplacement pour permettre à ses collaborateurs de faire leur pause, idéalement à proximité du chantier. La place située devant la déchetterie étant trop éloignée, M. Patrick Favey a mis à disposition son terrain afin d'y installer les conteneurs. Il précise que cette installation est provisoire et qu'elle sera maintenue uniquement pendant la durée des travaux.
R : M. Patrick Favey précise que la sécurité des enfants relève également de la responsabilité des parents, notamment en matière de prévention routière. Il relève que des enfants jouent parfois sur le Chemin des Sordettes sans la présence de leurs parents. Il invite dès lors M. Bally à rendre les parents attentifs à cette situation lorsqu'il en est témoin.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 21h28 et invite les personnes présentes à partager un apéritif.

Le Président :

La Secrétaire :

André Loewer

Myriam Schär